Services offerts

AGRÉGATS EN VRAC - MOYENNANT UN COÛT À LA TONNE

- Agrégats mixtes (béton, briques)
- Asphalte (ne doit pas être mélangé avec les agrégats mixtes)
- Terre, pelouse
- Composte
- Béton recyclé
- Pierre 0/ 3/4
- Pierre nette
- Poussière de pierre
- Asphalte recyclée
- Etc.

Nous offrons également le service de démolition de bâtiment

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR !

- Avant de vous présenter sur le site de l'écocentre, **nous vous demandons de bien trier vos matières,** en les regroupant par catégories tel que précisé à la section **«matières acceptées».**
  Cela a pour but de vous faire sauver du temps et rendre accessible plus rapidement l'accès au site pour la clientèle.
- **Résidents de St-Jean-Port-Joli & St-Roch-des-Aulnaies**
  Vous devez vous présenter au bureau d'accueil **obligatoirement** avec une preuve de résidence (compte de taxes de l'année en cours, compte d'électricité, permis de construction ou de rénovation récent).
- Important : Le permis de conduire est accepté uniquement si l'adresse y figurant est situé à Saint-Jean-Port-Joli et St-Roch-des-Aulnaies.
- Le préposé de l'écocentre n'est pas tenu de trier et décharger vos matériaux. Cependant, il vous informera et vous guidera dans votre travail.

Cueillette à domicile possible
Veuillez contacter Steeve Desjardins au 418-234-7228

STEAVE
Pour tous vos travaux

Grille tarifaire

Type de matériaux	Gratuité annuelle	Tarification pour excédents
LES SACS DE VIDANGES, LA LAINE MINÉRALE, LES TISSUS OU TOUS LES AUTRES DÉCHETS NE DOIVENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LES MATÉRIAUX CI-DESSOUS ÉNUMÉRÉS		
Bois CRD (Localisation # 2) (**C**onstruction, **R**énovation, **D**émolition) • Bois avec clous • Bois de soutènement • Bois non-peint • Bois peint • Bois traité • Canexel • Contreplaqué • Déclin de masonite • Mélamine • Panneau d'aggloméré • Plancher flottant • Préfini • Treillis	**Les premiers 110 Kg. sont gratuits**	0,14 $/Kg.
Matériaux de construction (Localisation # 1) • Bardeau d'asphalte • Bain de porcelaine • Céramique • Contenant en verre • Fenêtre (bois, PVC, aluminium) • Gypse • Lavabo de porcelaine • Miroir • Plâtre • Porte (bois, PVC, aluminium) • Toilette • Tuile acoustique • Verre plat		

Note : La gratuité annuelle se calcule du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

TUBULURES D'ÉRABLIÈRES - PAS GRATUIT

- Tuyaux maitre-ligne (main) en polyéthylène ¾ à 2 pouces de couleur noir, bleu, vert
- Tubulures 5/16 avec chutes
- Raccords (union, réduit, bouchon, Té)

Important : Pour toutes les tubulures, la broche et les colliers de serrage métalliques doivent être enlevés, mais peuvent être apportés avec celles-ci pour le recyclage du métal.

Heures d'ouverture

2020	Horaire été	Horaire hiver
Lundi	8 h à 16 h	Appeler
Mardi	8 h à 16 h	Appeler
Mercredi	8 h à 16 h	Appeler
Jeudi	8 h à 16 h	Appeler
Vendredi	8 h à 16 h	Appeler
Samedi	9 h à 12 h	Appeler
Dimanche	Fermé	Fermé

Horaire été: 1ère semaine Avril au 30 Novembre

Horaire hiver: 1er Décembre à la fin Mars

Numéros utiles

Ligne **ÉCOCENTRE** : 418 598-7773
Courriel : deavecaron@hotmail.com

Municipalité Saint-Jean-Port-Joli – 418 598-3084
Courriel : munisjpj@globetrotter.net
Site internet : saintjeanportjoli.com

Tarification

ENCOMBRANTS REMBOURRÉS OU AUTRES RÉSIDUS NON-RECYCLABLES

Mobilier dont la structure ou une partie de celle-ci est rembourrée et recouverte de tissu, cuir ou autre (matelas, sofa, divan, foam de lit, ou tous les autres matériaux qui ne peuvent être placés dans votre bac vert.

Des frais de 15 $ **par article** seront exigés pour tout client qui désire se départir de tels objets à l'Écocentre Éco-Vert-Dur.

Note : Les frais peuvent être sujet à changement au cours de l'année

2020

Saint-Roch-des-Aulnaies

Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

ÉVD
GESTION ÉCO-VERT-DUR INC

HORAIRE D'ÉTÉ DÈS LA 1ÈRE SEMAINE D'AVRIL

Deave Excavation Aron



Modes de paiement accepté

Interac VISA mastercard

Matières acceptées sans frais

PNEUS (Avec et sans jantes)



- Diamètre du pneu maximum : 42 pouces (106.68 cm)

BRANCHES ET FEUILLAGES





- Arbres de Noël dépourvus de décorations
- Branches
- Brindilles
- Bûches
- Feuillages de cèdres
- Feuilles morte
- Gazon
- Résidus de jardins

NOTE: Les feuilles et les branches doivent être trié.

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES

- Ordinateurs, écrans, imprimantes, télécopieurs, télévisions, lecteurs DVD, chaînes stéréo, cellulaires, radios, magnétoscopes, routeurs, modems.



Il est **important** de toujours enlever le disque dur de votre ordinateur avant de l'apporter au recyclage de l'électronique et informatique et ce, afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

L'écocentre n'est pas responsable du matériel déposé dans les conteneurs prévus à cette fin.

Note : Les petits appareils comme un grille-pain, bouilloire, cafetière, malaxeur sont des appareils **électriques** et doivent être déposés au bureau d'accueil.

HALOCARBURES (Appareil contenant du gaz réfrigérant)

- Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau



MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX

- Cuisinières, laveuses, sécheuses, chauffe-eaux, BBQ, poêles, chaudrons, ustensiles, rebuts de métaux ou tous les autres objets contenant du métal.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Les RDD sont des produits que l'on retrouve dans la cuisine, la salle de bain, la salle de lavage, le garage ou la remise. Il ne faut pas les jeter dans le bac vert, ils doivent être apportés à l'écocentre afin d'en disposer de façon sécuritaire.

Les **RDD** sont souvent identifiés à l'aide des pictogrammes suivants :



Explosif Corrosif Toxique Inflammable

Tous les produits doivent être identifiés et laissés dans leurs contenants d'origine.

Les contenants vides doivent également être apportés car ils sont contaminants pour l'environnement. Voici quelques exemples de RDD :

- Acétone, ammoniaque, chlore pour la piscine, colles, adhésifs
- Bonbonnes en aérosol, créosote, mercure, polis à métaux
- Essences (tous genres), filtres usagés
- Huiles usées
- Liquides refroidisseurs, nettoyants, dégraisseurs
- Peintures résidentielles, diluants, teintures, vernis et laques
- Pesticides, produits pour déboucher les tuyaux
- Huile : Les contenants vides de 20L doivent être empilés en paquet de 8-10 et les couvercles apportés dans un sac de plastique

HUILE DE CUISSON

- À des fins résidentielles seulement et remis dans des contenants fermés hermétiquement

CENDRE

- Dépourvue de tous métaux et autres matières non consumées **Important** : (La cendre doit être refroidie au préalable)

PILES



- Non rechargeables (alcalines, lithium, plomb)
- Rechargeables (lithium-ion, Ni-cd, Ni-mh)
- Toutes les piles (AAA, AA, C, D, 9 V, piles bouton-montres, appareils auditifs, piles outils – caméras – ordinateurs) etc.

CARTOUCHES D'ENCRE ET CELLULAIRES (Fondation MIRA)

- Tous les modèles de cellulaires sont acceptés
- Seules les cartouches originales et non-recyclées sont acceptées



FLUORESCENTS (Lampe contenant du mercure)

- Tubes fluorescents de 2 à 8 pieds droit/linéaire
- Tubes fluorescents courbés/circulaires
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Lampes UV et germicides
- Lampes à décharge haute intensité (DHI)
- Lampes UHP, à arc en mercure

Note : Les ampoules incandescentes, halogènes et DEL ne sont pas recyclables.



BATTERIES DE VÉHICULES (Autos, motos, VTT)

- Batteries acide-plomb
- Batteries humides Ni-cd
  (Généralement en plastique transparent, liquide visible)

GAZ PROPANE (Bouteille vide ou pleine)

- Bonbonnes de 1 à 30 livres acceptées



EXTINCTEURS

- Tous les modèles d'extincteurs sont acceptés

TERRE DE REMPLISSAGE

- Terre, gravier, sable et cailloux

MATIÈRES RECYCLABLES ET DÉCHETS



Toutes les matières qui peuvent être placés dans les bacs verts et bleus ne sont pas acceptées, car elles font partie de la collecte sélective de VOTRE municipalité.



Toutefois, si vous désirez vous départir de telles matières des frais vous seront chargés, selon le volume et/ou le poids.

Matières acceptées - 0.14$/kg

Fibre de verre (douche, boîte de camion, pédalo, etc.)
Encombrants rembourrés ou résidus non-recyclables
Matériaux isolants (laine minérale, styromousse, etc.)
Matières contenant de l'amiante
Plastiques (bâches, ABS, pièces automobiles, déclin de vinyle, PVC, douches, plastiques agricoles, barils, bains, etc.)
Pneus surdimensionnés de 42 pouces (106.68 cm) et plus de diamètre
Tapis et prélarts petits et gros formats
Souches d'arbres

Matières refusées

Acide picrique et acide fluorhydrique	Ministère de l'Environnement	418 248-0984
Armes et munitions	Sûreté du Québec	418 598-3343
Bonbonnes de gaz comprimé de plus de 30 lb	Air liquide	418 598-3333
BPC, cyanure, déchets radioactifs	Ministère de l'Environnement	418 248-0984
Caoutchouc (tapis, chenille, boyaux, toile de piscine, etc.)	Déchets (bac vert) ou collecte des encombrants	418 248-7773
Carcasses d'animaux	Régie Anse-à-Gilles	418 247-3884
Déchets biomédicaux et pathologiques	Toutes les pharmacies	
Matières contaminées par le pétrole ou autres substances polluantes qui peuvent porter atteinte à la santé ou l'environnement	Ministère de l'Environnement	418 248-0984
Feux d'artifices et de Bengale (non utilisés)	Retourner au détaillant	
Feux d'artifices et de Bengale (utilisés et refroidis)	Déchets (bac vert)	